

[Text]

way he could do so would be to make an application before the board, and then he would have to put in a provision to the effect that the board must make its decision within a certain delay. I think that it would be difficult to have a very short time frame inasmuch as you would be headed down the road on a hearing before the board and possible appeals. It would be a difficult thing to do.

**Mr. Prueter:** Effectively, of course, we recognize that our present time frame under the Foreign Investment Review Act can be substantially longer than 60 days.

**Mr. Cowling:** Exactly.

**Mr. Prueter:** It is recognized that it may take a little longer. The general point, though, which I think is right, and our committee certainly felt strongly about it, is that in the circumstances that I have mentioned earlier, these time periods could extend perhaps beyond the generally accepted time frame of several months under the Foreign Investment Review Act. It is certainly clear it could in certain circumstances, extend to 12 months, and that would be our concern.

**Mr. Cowling:** There is a precedent for putting time constraints on tribunals. Under the Anti-dumping Act, for example, a tribunal must make its decision within 90 days.

**Senator Connolly (Ottawa West):** Your group has not attempted to suggest a form of words to achieve your purpose.

**Mr. Prueter:** No, we have not.

**Senator Connolly (Ottawa West):** Could you do it in this case and send it to us?

**Mr. Lade:** Yes, we would undertake to do that.

**Senator Cook:** Why would the Advocate want 50 days? These cases do not turn on a narrow point. Would it not be fairly obvious that the acquisition might cause problems? Why would he want 50 days which is nearly two months?

**Mr. Cowling:** I would support the 50 days for this reason, Senator Cook. I think if you made it too short, he would tend to lean towards giving the certificate where there was any doubt in his mind. It is perhaps better to give him a little more time to make up his mind and come to a better conclusion on the subject rather than rush him. If you rush him, I think he will come down on the side of the angels, or what he considers to be the angels. It is a certificate to the effect that he thinks there may be a problem under the Competition Act and, therefore, the FIRA process should be held out. It is the absence of the certificate which gives you the green light.

**Senator Flynn:** Why do you combine the two problems? Why would you want to stop FIRA from making a decision just in case?

[Traduction]

régler l'affaire devrait se manifester. Je présume que la seule façon consisterait à soumettre une demande à la Commission, puis de veiller à ce qu'il y ait une disposition obligeant la Commission de rendre sa décision dans un certain délai. Je crois qu'il serait très difficile de fixer un délai très court, vu que le requérant serait tenu de se présenter devant la Commission et peut-être d'interjeter appel. Cette façon de procéder serait très compliquée.

**M. Prueter:** C'est évident. Bien sûr, nous reconnaissons que les délais actuellement prévus en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger pourraient être beaucoup plus longs que soixante jours.

**M. Cowling:** En effet.

**M. Prueter:** C'est un fait que le délai requis pourrait être un peu plus long. Cependant, l'argument principal qui, à mon avis, est valable et qui, j'en suis sûr a eu la faveur du Comité, est que, dans les circonstances que j'ai mentionnées plus tôt, ces délais pourraient s'étendre bien au-delà de la période de plusieurs mois généralement acceptée en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. A coup sûr, ce délai pourrait, dans certains cas, s'étendre jusqu'à douze mois, et c'est ce qui nous inquiète.

**M. Cowling:** Il existe un précédent judiciaire en ce qui concerne l'imposition de délais précis aux tribunaux. Ainsi aux termes de la Loi antidumping, le tribunal doit rendre sa décision dans les 90 jours.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Votre groupe n'a pas tenté de proposer une formulation qui permettrait d'atteindre cet objectif?

**M. Prueter:** Non, nous ne l'avons pas fait.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Pourriez-vous le faire dans ce cas et nous envoyer le texte?

**M. Lade:** Oui, nous pourrions le faire.

**Le sénateur Cook:** Pourquoi l'Administrateur désire-t-il un délai de 50 jours? Ces cas ne requièrent pas une telle précision. N'est-il pas plutôt évident que l'acquisition pourrait causer des problèmes? Pourquoi l'Administrateur exigerait-il un délai de 50 jours, c'est-à-dire de près de deux mois?

**M. Cowling:** Je serais d'accord avec l'institution d'un délai de 50 jours, pour la raison suivante, sénateur Cook: à mon avis, si le délai était trop court, l'Administrateur aurait tendance à délivrer l'attestation, même lorsqu'il subsiste un doute dans son esprit. Il vaut peut-être mieux lui accorder un peu plus de temps pour rendre sa décision et que celle-ci soit meilleure. Si on le presse trop, il décidera en faveur de ceux qui ont selon lui le dossier le plus impeccable. Par cette attestation, il admet qu'il peut y avoir un problème aux termes de la Loi sur la concurrence; la Loi sur l'examen de l'investissement étranger ne devrait donc pas être invoquée dans ce cas. C'est lorsqu'il n'y a pas d'attestation que l'investisseur a le feu vert.

**Le sénateur Flynn:** Pourquoi associez-vous les deux problèmes? Pourquoi voudriez-vous empêcher l'Agence d'examen de l'investissement étranger de rendre une décision conditionnelle?